



AURIAC SUR VENDINELLE PLU Elaboration

### 5.1.2 Document Graphique - Agrandissement village

Jean GAICHIES architecte urbaniste échelle 1/2500

- LEGENDE**
- ① Emplacements réservés identifié par un numéro
  - Zone inondable du Girou (cartographie CIZI affinée)
  - Espaces Boisés Classés
  - Nouvelle construction
  - Zone UA : Zone d'habitat du noyau ancien du village
  - Zone UB : Zone d'habitat en prolongement du village
  - Zone UC : Zone d'habitat lotissement
  - Zone UD : Zone d'habitat parcelle de grande taille autour du village
  - Zone UL : Zone urbaine à usage essentiellement de loisir
  - Zone AU : Zone à urbaniser à usage d'habitat
  - Zone AU0 : Zone à urbaniser fermée à usage d'habitat à long terme
  - Zone A : Zone agricole destinée essentiellement à l'activité agricole
  - Périmètre ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
  - Bâtiment : bâtiment agricole qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination (Art. L123-3-1 CU)
  - Zone A1 : bâtiment identifié comme étant un bâtiment de caractère non agricole
  - Zone A2 : bâtiment identifié comme étant une activité diverses sans lien avec l'activité agricole
  - Zone Ah : bâtiment à usage d'habitat non lié à l'usage agricole
  - Bâtiment : repérage en zone Ah de bâtiment à usage d'habitat ayant un intérêt architectural non lié à l'usage agricole
  - Zone N : Zone naturelle du village protégée pour son aspect paysager.
  - Zone Na : Zone naturelle le long des ruisseaux pour protéger les corridors écologiques
  - Zone Ne : Zone naturelle à protéger en raison de l'aspect paysager et ayant un caractère de loisir dans le village (parc, espace vert).
  - Zone NL : Zone naturelle protégée à usage d'activité de loisir.

**Liste des emplacements réservés**

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'équipement et de bâtiment public administratif, culturel et aire de stationnement	Commune	2 665 m <sup>2</sup>
2	Création d'équipement et de bâtiment public administratif, culturel et aire de stationnement	Commune	3 742 m <sup>2</sup>
3	Elargissement voirie	Commune	710 m <sup>2</sup>
4	Passage du réseau d'assainissement	Commune	286 m <sup>2</sup>
5	Passage du réseau d'assainissement	Commune	434 m <sup>2</sup>
6	Création d'une nouvelle STEP	Commune	4000 m <sup>2</sup>